Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
Service de l'eau et des risques

Nref : DDTM-SER-PR-ar n°2017-002

ARRETE IAL 06088170207

ARRETE PREFECTORAL

portant modification de l'arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques sur la commune de Nice

Le préfet des Alpes-Maritimes,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 *relatif à la prévention du risque sismique*, entré en vigueur le 1er mai 2011,
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 *portant délimitation des zones de sismicité du territoire français*, entré en vigueur le 1er mai 2011,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L.125-5 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 et celui du 25 mai 2011,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques prévisibles et technologiques sur la commune de Nice,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes

ARRETE

Article 1
L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques sur la commune de Nice susvisé, est modifié comme suit :

Au lieu de : « le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à l'adresse suivante : http://www.ial06.fr »

Lire : « le dossier d'informations est accessible sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :
http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques »

Article 2
Le dossier d'information visé à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques sur la commune de Nice est mis à jour.

A Nice, le - 7 FEV. 2017

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SGAD-B 3658

Frédéric MAC KAIN

Etat des **risques** et **pollutions**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° IAL06088170207 du 07 I 02 I 2017 mis à jour le I I

Adresse de l'immeuble	code postal **ou** Insee	**commune**
Nice St Roch (Gare)	06088 (INSEE)	Nice

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **N** [1] **oui** X **non**

prescrit **anticipé** **approuvé** X date 18 I 02 I 2003

[1] **Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations X autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN [2] **oui** **non**

[2] **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **N** [1] **oui** X **non**

prescrit X **anticipé** **approuvé** date 26 I 07 I 2017

[1] **Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres Séismes

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN [2] **oui** **non**

[2] **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** [3] **oui** X **non**

prescrit X **anticipé** **approuvé** date 18 I 09 I 2015

[3] **Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain X autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM [4] **oui** **non**

[4] **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR **T prescrit** et **non encore approuvé** [5] **oui** **non** X

[5] **Si oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR **T approuvé** **oui** **non**

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **oui** **non**

> L'immeuble est situé en zone de prescription [6] **oui** **non**

[6] **Si la transaction concerne un logement,** les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

[6] **Si la transaction ne concerne pas un logement,** l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. **oui** **non**

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible	**zone 2** faible	**zone 3** modérée	**zone 4** moyenne	**zone 5** forte
			X	

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — **oui** ☐ **non** X

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (**SIS**) — **oui** X **non** ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente — **oui** X **non** ☐

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

06DDTM19860021 - PPR – Nice : Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Prescrit le 19/02/1986, enquêté le 06/08/1998, approuvé le 17/11/1999

06DREAL20140001 - PPRi BV VAR – révisé : Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Prescrit le 24/12/1999, approuvé le 18/02/2003, révisé le 15/01/2014

06DDTM20060067 - PPR Nice (Cimiez) : Mouvement de terrain
Prescrit le 06/12/2005, approuvé le 05/12/2008

06DREAL20130003 - PPR MVT Nice 2015 : Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)
Prescrit le 18/09/2015, enquêté le 04/03/2019

06DREAL20190004 - PPR S Nice 2017 : Séisme
Prescrit le 26/07/2017

vendeur / bailleur — date / lieu — **acquéreur /** locataire

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet :
www.georisques.gouv.fr

Descriptif des risques

Edité le 17/03/2020 à 08h58

Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation

Coordonnées GPS:
latitude = 43.71695
longitude = 7.28799

Informations sur la commune

Nom : NICE
Code Postal : 06000
Département : ALPES-MARITIMES
Région : Provence-Alpes-Cote d'azur

Code INSEE : 06088
Commune dotée d'un DICRIM : Oui, publié le 2012
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 69 (*détails en annexe*)
Population à la date du 02/04/2019 : 343304

Quels risques peuvent impacter la localisation ?

Inondation

Retrait-gonflements des sols
Aléa moyen

Séismes
4 - MOYENNE

Installations industrielles

Sites inventaire BASIAS

Canalisations m. dangereuses

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondations passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.

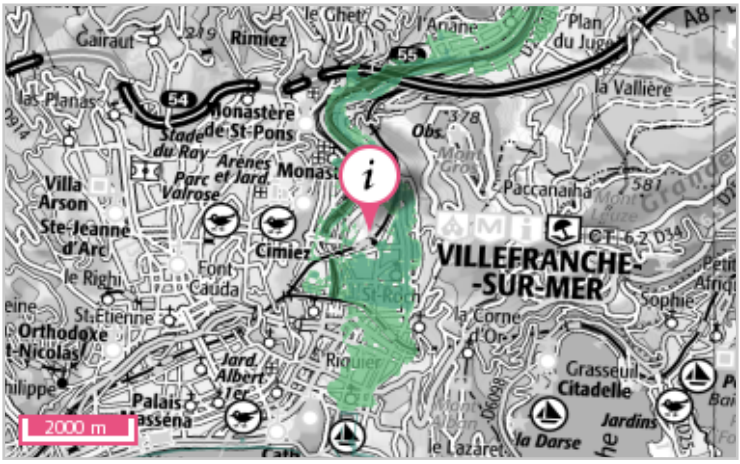

Evènement fréquent

Evènement moyen

Evènement extrême

Source: BRGM

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin	Arrête stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
TRI Nice Cannes Mandelieu	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	La Banquière, Le Paillon, Le Paillon de Contes, Le Var	12/12/2012				

Informations historiques sur les inondations

3 évènements historiques d'inondations sont identifiés sur la commune de NICE

		Dommages sur le territoire national	
Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
03/11/1994 - 07/11/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé),Lave torrentielle, coulée de boue, lahar,non précisé	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
31/12/1993 - 06/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu
30/11/1993 - 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé),rupture d'ouvrage de défense,Nappe affleurante	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Oui

?

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

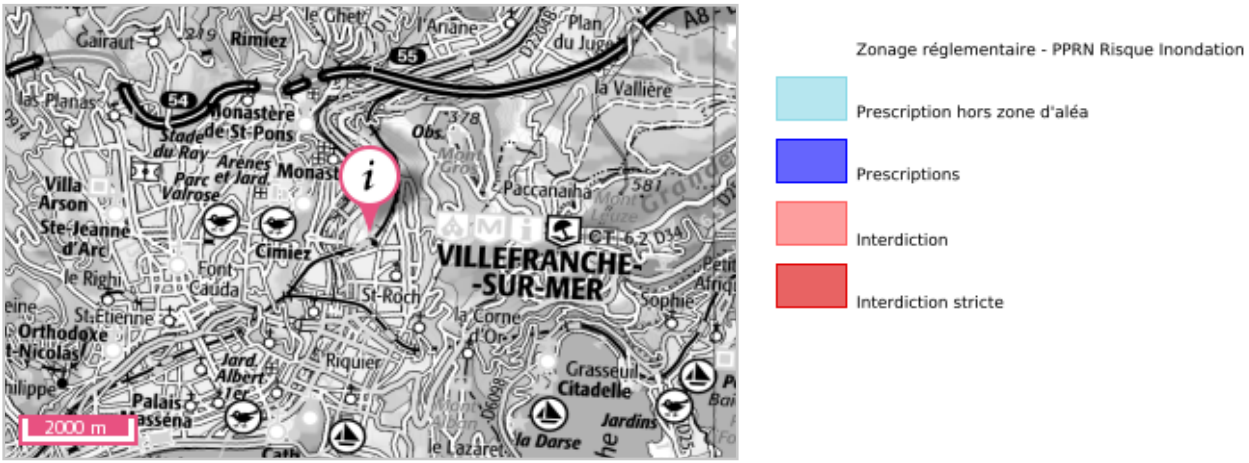

Source: BRGM

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
06DDTM19860021 - PPR - Nice	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	19/02/1986	06/08/1998	17/11/1999			- / - / -	
06DDTM19990008 - PPRi basse vallée du Var	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	24/12/1999		18/02/2003			- / - / -	
06DREAL20140001 - PPRi BV VAR - révisé	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	24/12/1999		18/02/2003	15/01/2014		- / - / -	

RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un asséchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Oui

Type d'exposition de la localisation : Aléa moyen

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible

Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : Non

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte…) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères… Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

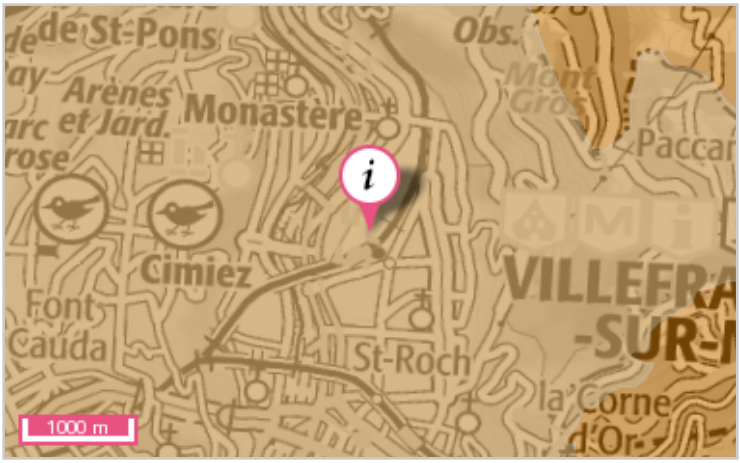

Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain prescrit

Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain approuvé

Source: BRGM

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
06DDTM20060067 - PPR Nice (Cimiez)	Mouvement de terrain	06/12/2005		05/12/2008			- / - / -	
06DREAL20130003 - PPR MVT Nice 2015	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	18/09/2015	04/03/2019				- / - / -	

CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines) prescrit

Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines) approuvé

Source: BRGM

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
06DREAL20130003 - PPR MVT Nice 2015	Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	18/09/2015	04/03/2019				- / - / -	

SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 4 - MOYENNE

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

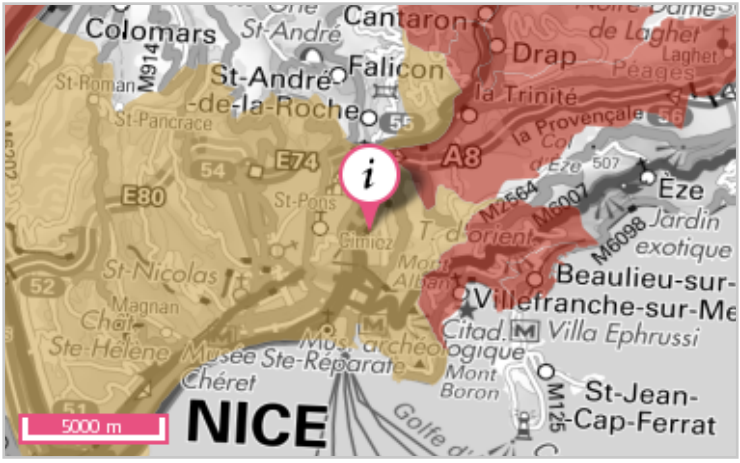

- Commune concernée par un PPRN Risque Séisme prescrit
- Commune concernée par un PPRN Risque Séisme approuvé

Source: BRGM

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
06DREAL20190004 - PPR S Nice 2017	Séisme	26/07/2017					- / - / -	

POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche

Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Oui

Sur cette carte sont indiqués les Secteurs d'information sur les sols (SIS) publiés par l'Etat. La carte représente les SIS dans un rayon de 1000 m autour de votre localisation. Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Zone de recherche

Source: MTES, DREAL/DRIEE

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 0

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5 km : 28

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

Source: BRGM

Stations d'épuration

Elevage

Industries

Zone de recherche

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Oui

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

Produits chimiques

Hydrocarbures

Gaz naturel

Zone de recherche

Source: BRGM

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

?

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : potentiel de catégorie 1 (faible)

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

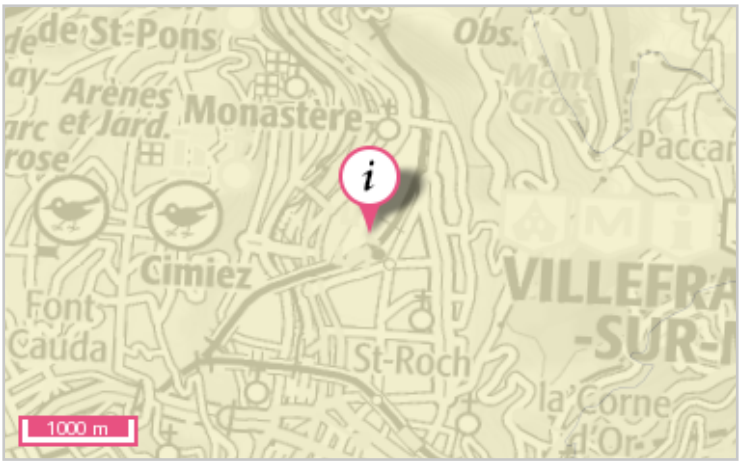

Potentiel de catégorie 1

Potentiel de catégorie 2

Potentiel de catégorie 3

Source: IRSN

Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.
Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.
Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.
Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.
Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.
Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).
Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire disponible en ligne à l'adresses suivante : http://www.georisques.gouv.fr/glossaire/.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 69

Chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF19900004	25/02/1989	26/02/1989	08/01/1990	07/02/1990
06PREF19930013	28/09/1991	30/09/1991	04/02/1993	27/02/1993
06PREF20090022	30/11/2008	01/12/2008	18/05/2009	21/05/2009

Eboulement, glissement et affaissement de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF19960072	11/01/1996	12/01/1996	03/04/1996	17/04/1996

Glissement de terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF19940088	10/01/1994	11/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
06PREF19980016	24/12/1996	25/12/1996	10/08/1998	22/08/1998

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF20010012	05/11/2000	06/11/2000	06/03/2001	23/03/2001
06PREF20040010	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004
06PREF20100014	22/12/2009	22/12/2009	10/05/2010	13/05/2010
06PREF20100016	01/01/2010	02/01/2010	10/05/2010	13/05/2010
06PREF20100034	19/02/2010	19/02/2010	25/06/2010	26/06/2010
06PREF20100035	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010
06PREF20120005	08/11/2011	08/11/2011	01/03/2012	07/03/2012

Inondations et coulées de boue : 29

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF19830095	24/08/1983	24/08/1983	05/10/1983	08/10/1983
06PREF19890005	25/02/1989	26/02/1989	12/07/1989	25/07/1989
06PREF19920010	28/09/1991	30/09/1991	21/09/1992	15/10/1992
06PREF19930014	19/06/1992	19/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
06PREF19930015	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
06PREF19930024	10/09/1992	10/09/1992	19/03/1993	28/03/1993
06PREF19930016	06/10/1992	06/10/1992	04/02/1993	27/02/1993
06PREF19930056	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
06PREF19940087	06/01/1994	13/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
06PREF19940170	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
06PREF19960024	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
06PREF19990013	30/09/1998	30/09/1998	21/01/1999	05/02/1999
06PREF20000047	18/09/1999	19/09/1999	03/03/2000	19/03/2000
06PREF20000048	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
06PREF20000079	06/06/2000	06/06/2000	06/11/2000	22/11/2000
06PREF20000174	11/10/2000	11/10/2000	19/12/2000	29/12/2000
06PREF20000175	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000
06PREF20010095	23/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
06PREF20030006	25/08/2002	26/08/2002	17/01/2003	24/01/2003
06PREF20060082	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006
06PREF20110024	15/11/2010	15/11/2010	05/04/2011	10/04/2011
06PREF20130089	24/09/2012	24/09/2012	10/01/2013	13/01/2013
06PREF20130088	30/09/2012	30/09/2012	10/01/2013	13/01/2013
06PREF20140020	16/01/2014	18/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
06PREF20150015	04/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015
06PREF20150030	09/11/2014	11/11/2014	17/02/2015	19/02/2015
06PREF20150074	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
06PREF20190089	03/11/2019	03/11/2019	12/12/2019	19/12/2019
06PREF20190062	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019

Mouvements de terrain : 18

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF20000049	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
06PREF20010093	11/10/2000	15/10/2000	29/05/2001	14/06/2001
06PREF20010094	05/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
06PREF20010096	24/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001
06PREF20080060	02/12/2005	03/12/2005	07/10/2008	10/10/2008
06PREF20090043	13/12/2008	17/12/2008	25/06/2009	01/07/2009
06PREF20100015	22/12/2009	29/12/2009	10/05/2010	13/05/2010
06PREF20110025	30/10/2010	25/12/2010	17/06/2011	22/06/2011
06PREF20130079	05/11/2011	09/11/2011	11/06/2012	15/06/2012
06PREF20130002	07/03/2013	09/03/2013	22/10/2013	26/10/2013
06PREF20140058	25/12/2013	26/12/2013	22/04/2014	26/04/2014
06PREF20140059	04/01/2014	06/01/2014	22/04/2014	26/04/2014
06PREF20140057	16/01/2014	20/01/2014	22/04/2014	26/04/2014
06PREF20150062	04/11/2014	05/11/2014	05/06/2015	07/06/2015
06PREF20150063	09/11/2014	12/11/2014	05/06/2015	07/06/2015
06PREF20150064	14/11/2014	15/11/2014	05/06/2015	07/06/2015
06PREF20160006	03/10/2015	04/10/2015	01/02/2016	02/03/2016
06PREF20200035	22/11/2019	24/11/2019	27/01/2020	13/02/2020

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF20070003	01/07/2003	30/09/2003	24/04/2007	04/05/2007
06PREF20080006	01/01/2004	31/03/2004	18/04/2008	23/04/2008
06PREF20080002	01/01/2004	31/03/2004	20/02/2008	22/02/2008
06PREF20080007	01/07/2004	30/09/2004	18/04/2008	23/04/2008
06PREF20080003	01/07/2004	30/09/2004	20/02/2008	22/02/2008
06PREF20080008	01/01/2005	31/03/2005	18/04/2008	23/04/2008
06PREF20080004	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008

Tempête : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
06PREF19820003	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
06PREF19830051	06/11/1982	10/11/1982	04/02/1983	06/02/1983

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site georisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apportent aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée au cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR et le BRGM utilisent les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercient par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantissent pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peuvent modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :
- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application. sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
  sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Liste des résultats

Rappel des paramètres :

Département : ALPES-MARITIMES (06)

Commune : NICE (06088)

Nombre de sis: 19 (1 pages)

Pour accéder à la fiche, cliquer sur le N° d'identifiant dans la liste

LOCALISER LES SIS **EXPORTER UN TABLEAU (/WEBAPPREPORT/WS/SIS/DONNEES/LISTE_SIS_2020-06-25.CS**

N° Identifiant	Commune principale	Code Insee	Nom(s) usuel(s)	Adresse	Lieu-dit	Autres sources de données
06SIS06361 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS06361)	NICE	06088	Agence EDF GDF Nice Risso (quartier St. jean d'angely)	Route de Turin		Base BASOL : N° 06.0020 (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0020)
06SIS06362 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS06362)	NICE	06088	RAPID COTE D'AZUR	14 rue François GUISOL		Base BASOL : N° 06.0025 (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0025)
06SIS06452 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS06452)	NICE	06088	SOGARE	480, boulevard de la Madeleine		Base BASOL : N° 06.0003 (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0003)
06SIS06453 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS06453)	NICE	06088	Station Service SHELL	44 BD de la Madeleine		Base BASOL : N° 06.0022 (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0022)
06SIS06565 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS06565)	NICE	06088	Station Service Corniglion Molinier	Promenade Corniglion Molinier		Base BASOL : N° 06.0024 (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0024)
06SIS07136 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07136)	NICE	06088	Collège Antoine RISSO	8 boulevard Pierre SOLA		
06SIS07137 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07137)	NICE	06088	Ecole élémentaire « Digue des Français I »	194 route de Grenoble		
06SIS07138 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07138)	NICE	06088	Groupe Scolaire Fuon Cauda	3-6 avenue Lacroix et 78 avenue Saint-Lambert		
06SIS07139 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07139)	NICE	06088	Ecole maternelle publique Jules FERRY	5 rue de la gendarmerie		
06SIS07140 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07140)	NICE	06088	Groupe scolaire publique du Port	23 rue Emmanuel Philibert		
06SIS07141 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07141)	NICE	06088	Collège « Jules Romains »	206, route de Grenoble		
06SIS07142 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07142)	NICE	06088	Groupe scolaire privé Kerem MENAHEM	5-7, rue Paganini		
06SIS07143 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07143)	NICE	06088	Crèche privée B.B. Soleil	4 rue Justin Montolivo		
06SIS07144 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07144)	NICE	06088	Halte-garderie Marie Clothilde	42 boulevard de la Madeleine		

N° Identifiant	Commune principale	Code Insee	Nom(s) usuel(s)	Adresse	Lieu-dit	Autres sources de données
06SIS07145 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07145)	NICE	06088	Collège Jules Valeri	128 avenue de Saint-Lambert		
06SIS07146 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07146)	NICE	06088	Ecole élémentaire publique Mantega	34 avenue de Pessicart		
06SIS07147 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07147)	NICE	06088	Ecole primaire privée Barsamian	279 boulevard de la Madeleine		
06SIS07153 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07153)	NICE	06088	LYCEE GENERAL MASSENA	2 Avenue Félix Faure		
06SIS07196 (http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/sis/06SIS07196)	NICE	06088	anciennes huileries Audemard et usine Deltachimie.	Avenue Simone Veil		Base BASOL : N° 06.0031 (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=06.0031)

Premier « 1 » Dernier